

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

### SÉANCE DU 2 DÉCEMBRE 2021

---

L'an deux mille vingt et un, le deux décembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni à l'Espace Jéliote, rue de la Poste à Oloron Sainte-Marie (64400) sous la présidence de Bernard UTHURRY,

Date de convocation : vendredi 26 novembre 2021,  
Secrétaire de séance : Suzanne SAGE

Etaient présents 50 titulaires, 2 suppléants, 10 conseillers ayant donné pouvoir

Présents : Dany BARRAUD, André BERNOS, Jean-Claude COSTE, Etienne SERNA, Pierre CASABONNE, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Jean-Jacques BORDENAVE, Jean-Claude COUSTET, Fabienne TOUVARD, Alain CAMSUSOU, Sylvie BETAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Alexandre LEHMANN, Michel CONTOU-CARRÈRE, Claude LACOUR, Jean SARASOLA, Jean LABORDE, Cédric PUCHEU, Lydie ALTHAPÉ, Claude BERNIARD, Laurent KELLER, Christine CABON, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Marthe CLOT, Jean-Luc ESTOURNÈS, Marc OXIBAR, Anne BARBET, Marie-Lyse BISTUÉ, Jean CONTOU CARRÈRE, Philippe GARROTÉ, André LABARTHE, Daniel LACRAMPE, Flora LAPERNE, Chantal LECOMTE, Dominique QUEHEILLE, Brigitte ROSSI, Bernard UTHURRY, Raymond VILLALBA, Muriel BIOT, Elisabeth MIQUEU, Marie Annie FOURNIER, Louis BENOIT, Bruno JUNGALAS, Martine MIRANDE, Jacques MARQUÈZE,

Suppléants : Patrick RACHOU suppléant de Patrick DRILHOLE, Loïc LUNION suppléant de Aurore GUEBARA,

Pouvoirs : David MIRANDE à Muriel BIOT, Marie-Pierre CASTAINGS à Pierre CASABONNE, Françoise ASSAD à Jean-Jacques BORDENAVE, Jean-Michel IDOIBE à Anne BARBET, Michèle CAZADOUMECQ à Laurent KELLER, Fabienne MENE-SAFFRANÉ à Marc OXIBAR, Sami BOURI à Raymond VILLALBA, Emmanuelle GRACIA à Chantal LECOMTE, Patrick MAILLET à Marie-Lyse BISTUÉ, Anne SAOUTER à Chantal LECOMTE

Absents : Ophélie ESCOT, Jean CASABONNE, Philippe SANSAMAT, Philippe PECAUT, Gérard LEPRETRE, Jean-Maurice CABANNES, Laurence DUPRIEZ, Stéphane LARTIGUE, Jean-Luc MARLE, Nathalie PASTOR, Alain QUINTANA, Christophe QUERY

**RAPPORT N° 211202-17-DIV-**

**MANDAT SPÉCIAL POUR DÉPLACEMENT D'ÉLU**

M. ESTOURNES indique qu'il convient tout d'abord de rappeler que pour l'exercice de leur mandat, les membres de l'assemblée intercommunale peuvent être amenés à effectuer un certain nombre de déplacements et participer à diverses réunions où ils représentent la communauté de communes. Ainsi, par délibération du 10 septembre 2020 les modalités de remboursement des frais de déplacement des élus ont été fixées, sur présentation de justificatifs.

Le Code Général des Collectivités Territoriales, permet l'indemnisation de certains frais de déplacement et de séjour concernant notamment l'exécution d'un mandat spécial (articles L2123-8 et R2123-22-1). Le mandat spécial doit être conféré à l'élu par une délibération du Conseil Communautaire : ce mandat ouvre droit au remboursement des frais exposés par l'élu concerné.

La notion de mandat spécial s'applique uniquement aux missions accomplies dans l'intérêt de la communauté de communes par un membre du conseil, à l'exclusion seulement de celles qui lui incombent en vertu d'une obligation expresse, et correspondant à une opération déterminée de façon précise quant à son objet et limitée dans sa durée.

La Communauté de Communes du Haut-Béarn et la ville d'Oloron Sainte-Marie poursuivent conjointement une politique de reconquête des centres villes/bourgs. Pour cela, elles ont signé conjointement la convention Petites Villes de Demain (25 mars 2021) et l'appel à Manifestation d'Intérêt régional relatif à la revitalisation des centres bourgs/villes (24 septembre 2021).

Pays et Quartiers de Nouvelle-Aquitaine (groupement d'intérêt public présidé alternativement par l'Etat et la Région Nouvelle-Aquitaine) organise le lundi 6 décembre une journée dédiée à la revitalisation. Elle sera l'occasion d'un partage d'expériences entre élus et professionnels avec pour thème "*de la stratégie au passage à l'action*". Le programme sera dédié à une visite sur site de la commune de Castillon la Bataille en Gironde, qui poursuit un projet ambitieux de revitalisation de son centre depuis quelques années. Ces visites sur site émanent d'une demande à la fois des élus locaux, des professionnels de la revitalisation et des acteurs institutionnels.

Aussi, il est proposé d'accorder un mandat spécial afin que la CCHB prenne en charge les frais de déplacement du Vice-président délégué à l'économie territoriale pour : l'artisanat, le commerce, l'animation économique et la revitalisation des centres bourgs.

Oùï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **DONNE** mandat spécial à Henri BELLEGARDE, pour son déplacement à Castillon la Bataille le 6 décembre 2021, pour en vue de participer à une journée dédiée à la revitalisation,
- **PRÉCISE** que les frais inhérents seront remboursés à l'élu communautaire concerné sur la base des barèmes forfaitaires prévus par les textes, sur présentation des justificatifs,
- **ADOpte** le présent rapport.

Envoyé en préfecture le 06/12/2021

Reçu en préfecture le 06/12/2021

Affiché le

The logo for SLO (Société de Logement de l'Océan) is displayed in blue, stylized capital letters.

ID : 064-200067262-20211202-211202\_17\_DIV-DE

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 2 décembre 2021  
Pour extrait certifié conforme

Suit la signature

Le Président

*Signé BU*

Bernard UTHURRY